

# Vive La Commune!

SPÉCIAL 140<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA COMMUNE DE PARIS (1871) · SUPPLÉMENT AU N°45 · 5 EUROS

# 1871

**L'association des Amis de la Commune de Paris 1871 a souhaité à l'occasion du 140<sup>e</sup> anniversaire de la Commune faire mieux connaître ce grand événement au travers de cette brochure.**

**N**ous organisons en cette année anniversaire de nombreuses manifestations tant en France qu'à l'étranger.

Elles prennent des formes diverses : expositions, conférences, représentations théâtrales et visites des lieux de mémoire.

Cette brochure ne prétend pas procéder à un examen exhaustif de ce que fut la Commune de Paris. Elle veut rappeler que cette période peu connue de notre histoire a cherché à construire un monde démocratique, laïc et social. Elle est à l'origine du droit du travail, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, d'un enseignement obligatoire et laïc et de bien d'autres avancées. C'est sans doute aussi dans la mise en application d'une démocratie directe et responsable au travers de mandats impératifs qu'elle est d'une actualité brûlante. Elle n'eut que soixante-douze jours pour tenter de mettre en application ses objectifs. De nombreuses avancées sociales n'ont trouvé leur aboutissement que longtemps plus tard, d'autres toujours pas.

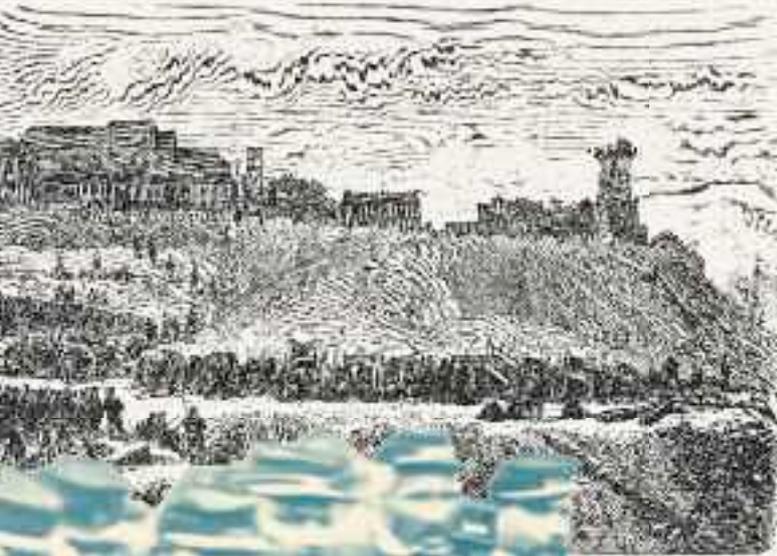
La bourgeoisie, en la personne de Thiers, a préféré pactiser avec les Prussiens pour écraser dans le sang ce vaste mouvement populaire.

L'Histoire de France enseignée à nos enfants a longtemps occulté cette période héroïque où le peuple de Paris voulait « monter à l'assaut du ciel ». Notre association veut faire perdurer les idéaux de la Commune, défendre le souvenir de ceux et celles qui se sont battus et qui sont morts pour eux. Leurs objectifs, loin d'être dépassés, sont toujours d'actualité. En cette période de régression sociale et politique, de reflux des acquis sociaux, il importe d'avoir en mémoire le combat des communards et de reprendre le flambeau. **DANIEL SPASSKY**



<i>Histoire de la Commune</i> (Jean-Louis Robert)	3
.....	.....
<i>La Commune et la démocratie</i> (Daniel Spassky)	6
.....	.....
<i>La Commune et les étrangers</i> (Claude Willard)	8
.....	.....
<i>L'invention du droit du travail</i> (Yves Lenoir)	9
.....	.....
<i>La Commune et la laïcité</i> (Daniel Spassky)	9
.....	.....
<i>Instruction gratuite, laïque et intégrale !</i> (Michèle Camus)	12
.....	.....
<i>Les combattantes de l'ombre</i> (Claudine Rey)	13
.....	.....
<i>Culture: un programme d'avant-garde</i> (Georges Beisson)	15
.....	.....
<i>Les services publics</i> (René Bidouze)	17
.....	.....
<i>Une profusion journalistique</i> (Georges Chatain)	18
.....	.....
<i>La province communarde</i> (Yves Lenoir)	19
.....	.....
<i>L'Association des Amis de la Commune</i>	20
.....	.....

# Histoire de la Commune



Canons parqués  
sur la Butte  
Montmartre



Gardes nationaux

**Le 4 septembre 1870, le Second Empire s'effondre. Du 18 septembre au 28 janvier, Paris est assiégé. Le 8 février une Assemblée nationale est élue. Elle se réunira à Bordeaux, puis Versailles. Thiers est nommé chef de l'exécutif. Le 1<sup>er</sup> mars, l'Assemblée ratifie le traité de Versailles. Thiers multiplie alors les provocations à l'encontre du peuple de Paris.**

**L**e 18 mars 1871, la troupe tente de reprendre des canons de la Garde nationale. Un vieux garde est tué, premier martyr de la Commune. Les femmes et les Gardes nationaux affluent. Les soldats hésitent à tirer sur le peuple malgré les exhortations de leurs officiers. Deux généraux réactionnaires qui traînent dans les parages sont exécutés. Paris se couvre de barricades. Et le soir, le Comité central de la Garde nationale s'installe à l'Hôtel de Ville.

**Les origines.** Depuis la Révolution française, le peuple de Paris est marqué par un attachement profond à la République. Il ne peut accepter que l'Assemblée menace de restaurer une monarchie. Le peuple est aussi patriote et l'a manifesté pendant le siège. Les Parisiens ont accueilli avec mécontentement la lâcheté de Versailles. Le sentiment républicain comporte aussi de forts aspects sociaux. L'égalité est au cœur des valeurs républicaines et fonde l'espoir en une République sociale.

C'est dans la Garde nationale que s'expriment au mieux ces sentiments du peuple. Depuis septembre 1870, la Garde s'est ouverte à tous. L'élection des officiers s'y généralise. Des délégués constituent le 15 mars un Comité central. Dans la Garde nationale s'exprime aussi l'exigence croissante de la liberté de Paris. La capitale est sous la férule de la Préfecture de police.

Les structures capitalistes transforment la société française. Une classe ouvrière apparaît. Elle subit la loi d'airain des salaires, qui lui laisse à peine de quoi survivre, et une totale précarité. Les femmes sont surexploitées, deux fois moins bien payées que les hommes.

Ces transformations sociales ont suscité des réactions. Saint-Simon s'interroge sur la propriété qui ne peut être fondée que sur l'utilité. Fourier relativise la notion de liberté : le premier droit de l'homme est celui de se nourrir. Proudhon souhaite une société fédéraliste. Le communisme fait son apparition, avec l'idée d'une propriété collective.

Dans les années 1860, les sociétés ouvrières tendent à devenir des syndicats (qui restent interdits). Une conscience sociale s'y exprime. Les grèves se multiplient. En 1864, est créée l'Association internationale des travailleurs. Pendant le siège, les membres de l'AIT sont au cœur du Comité des 20 arrondissements qui formule ce mot d'ordre : « Place au Peuple ! Place à la Commune ! »

Des sans les insoules de l'étranger, le communisme sera Paris : Voilà ce que nous préparons.

« le froid et la famine sont glacés dans son sein, dont l'étranger compte les balles, et les sans goût de sang? — Non !

**La population de Paris ne voudra jamais accepter ces misères et cette honte. Elle sait qu'il en est temps encore, que des mesures décisives permettront aux travailleurs de vivre, à tous de combattre.**

**Réquisitionnement général, — Rationnement gratuit, Attaque en masse.**

**La politique, la stratégie, l'administration du 4 septembre continuées de l'Empire, sont jugées. PLACE AU PEUPLE ! PLACE A LA COMMUNE !**

Les délégués des vingt arrondissements de Paris.

1 <sup>er</sup> arrondissement M. GARNIER M. LAFITE M. LAFITE M. LAFITE	2 <sup>e</sup> arrondissement M. LAFITE M. LAFITE M. LAFITE M. LAFITE	3 <sup>e</sup> arrondissement M. LAFITE M. LAFITE M. LAFITE M. LAFITE	4 <sup>e</sup> arrondissement M. LAFITE M. LAFITE M. LAFITE M. LAFITE
---	---	---	---

**Proclamation  
de la Commune  
le 28 mars**



**Du 18 mars au 28 mars. Le Comité central établit le pouvoir révolutionnaire.**

Le 18 mars 1871, le Comité central de la Garde nationale est au pouvoir à l'Hôtel de Ville. Ce sont des hommes du peuple.

L'établissement du pouvoir révolutionnaire, c'est d'abord la prise en main de tous les lieux de l'appareil d'État. Le Comité central fait occuper aussi les fortifications et les forts autour de Paris. Ces mesures sont facilitées par la fuite de la haute administration et de l'armée. Elles sont confrontées toutefois à une manifestation des partisans de l'Ordre qui se heurte à une vive réaction de la Garde nationale. L'établissement du pouvoir communal est freiné aussi par les tentatives de conciliation de certains maires et députés de Paris.

Mais le pouvoir révolutionnaire, c'est aussi le retour des libertés : la liberté de la presse et de réunions est rétablie, les prisonniers politiques sont libérés.

Avec beaucoup de finesse, le Comité central prend des mesures sociales qui vont lui assurer un large soutien du peuple, en particulier des petites classes moyennes. Il rétablit la solde des Gardes nationaux et le moratoire des loyers et des échéances.

Enfin, le Comité central organise l'élection d'une assemblée communale. Le scrutin a lieu le 26 mars 1871. La participation est notable puisque 230 000 citoyens votent. Les partisans de la Commune l'emportent largement.

Le 28 mars 1871, 200 000 Parisiens proclament la Commune dans un immense enthousiasme.

**Du 28 mars au 1<sup>er</sup> mai. Le peuple souverain dans sa Commune.**

Les 90 élus de la Commune sont d'origine sociale diverse, mais ils représentent bien le peuple de Paris. Certains se définissent comme jacobins et ont tendance à revivre 93 en 71. D'autres sont des républicains révolutionnaires et donnent la primauté au politique. D'autres sont des blanquistes, partisans d'une révolution intransigeante. Ces élus constituent ce qu'on appellera la majorité de la Commune.

La minorité accorde une plus grande importance à la « défense du prolétariat ». Cependant elle n'est pas homogène. Rares sont ceux qui connaissent Marx. Certains se rapprochent de l'anarchisme et se méfient du Tout-État.

Mais cette division politique des élus de la Commune a un caractère artificiel au moins jusqu'en mai. En effet la Commune établit un mode de fonctionnement qui importe plus que le poids de telle sensibilité. Ainsi l'organisation de la Commune en dix commissions, constamment contrôlées par l'Assemblée communale atteste la volonté d'une vraie démocratie.

LOUISE MICHEL · EUGÈNE VARLIN · LÉO FRANKEL · ELISABETH DMITRIEFF · ÉDOUARD VAILLANT · CHARLES DELESCLUZE · NATHALIE LE MEL · JEAN-BAPTISTE CLÉMENT





Les premiers combats ont lieu le 2 avril. Le 3 avril, les Communards tentent une marche sur Versailles qui s'achève par une défaite. Les exécutions sommaires auxquelles se livrent les Versaillais conduisent la Commune à prendre le 5 avril un décret prévoyant l'exécution d'otages en rétorsion à toute exécution d'un prisonnier par Versailles.

La Commune tente aussi de réorganiser ses forces. Mais Versailles dispose en mai de plus de 150 000 hommes, suite aux accords que Jules Favre passe avec les Allemands en vue d'une libération accélérée des prisonniers de guerre.

Par ailleurs, avec l'échec des Communes de province, Paris se retrouve isolé.

Dans la nuit du 29 au 30 avril, le fort d'Issy est évacué par les Fédérés. Pour la première fois, la ceinture protectrice de la Ville est percée.

#### **Du 1<sup>er</sup> au 21 mai. Le temps du Comité de salut public.**

La situation militaire amène la majorité de la Commune à créer, le 1<sup>er</sup> mai, un Comité de salut public disposant « *des pouvoirs les plus étendus sur toutes les délégations et commissions* ». Ce resserrement du pouvoir n'a cependant guère d'effet sur le relâchement qui gagne la Garde nationale et l'inquiétude qui gagne le peuple de Paris. Des mesures sont prises aussi à l'encontre de la presse versaillaise qui avait été tolérée jusqu'alors. Les arrestations d'agents de Versailles ou de suspects se multiplient. Des jurys militaires et une cour martiale sont mis en place. Mais la Commune veille toujours à ce que le droit de chacun soit protégé par le contrôle étroit de la garde à vue par les juges.

Il demeure frappant que, malgré cette situation d'extrême tension, la Commune continue de produire des décrets étonnamment modernes. Quelle puissance à la démocratie communarde !

Mais l'avancée versaillaise se poursuit et, le 21 mai, les premiers détachements font leur entrée dans Paris.

**Du 21 au 28 mai. La Semaine sanglante.** Il faut une semaine aux Versaillais pour reprendre le contrôle de la ville face aux derniers combattants de la Commune. Le fort de Vincennes se rend le 29 mai et neuf officiers communards y sont fusillés sauvagement dans les fossés.

C'est que, depuis une semaine, on ne cesse de tuer. Les exécutions sommaires ont commencé dès les 21 et 22 mai. On fusille partout, les prisonniers communards sur les barricades ou les habitants des maisons suspectes. Mais ces fusillades ne suffisent pas. Des cours prévôtales sont installées. Là, les prisonniers sont « jugés » en dehors de tout droit. Par groupes, ces hommes sont envoyés aux « tueries ». Combien sont-ils ? Les estimations varient énormément. 20 000 exécutés sommaires paraît incontestable. Un immense crime de masse est organisé\*.

Pour les autres, c'est la prison. Une parodie de justice a lieu. Il y a plus de 14 000 condamnations, à la peine capitale, à la déportation, à l'emprisonnement, au bannissement et jusqu'à 56 enfants envoyés en maison de correction. Il faudra attendre le 11 juillet 1880 pour qu'une amnistie permette aux condamnés ou proscrits de revenir en métropole.

Pour les communards de retour, un nouveau combat s'ouvre qui sera poursuivi par le peuple jusqu'à nos jours : celui de la reconnaissance de leur œuvre et de leurs idées. **JEAN-LOUIS ROBERT**

*\* On ne peut en aucun cas mettre sur le même plan les 80 à 100 personnes fusillées par une foule pleine de la fureur du désespoir.*



**Barricade à Belleville au début de la Semaine sanglante**

JAROSLAV DOMBROWSKI · ZÉPHIRIN CAMÉLINAT · GUSTAVE COURBET · ÉLISÉE RECLUS · ANDRÉ LÉO · PROSPER-OLIVIER LISSAGARAY · JULES VALLÈS



# La démocratie et la Commune

**L**a Commune de Paris, dans sa déclaration au peuple français publiée au *Journal Officiel* du 20 avril 1871 rappelait les aspirations et les vœux de la population française : la reconnaissance et la consolidation de la République, seule forme de gouvernement compatible avec les droits du peuple et le développement régulier et libre de la société. L'autonomie absolue de la Commune étendue à toutes les localités de la France et assurant à chacun l'intégralité de ses droits et à tout Français le plein exercice de ses facultés et de ses aptitudes, comme homme, citoyen et travailleur. La garantie absolue de la liberté individuelle, de la liberté de conscience et la liberté au travail.

**La démocratie est consubstantielle à la Commune.** Dans l'esprit de la Commune, la démocratie — le gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple — n'est pas une démocratie formelle, une démocratie par délégation. D'autre part, elle devra s'appliquer à l'ensemble des aspects de la vie, politique, sociale et économique. Il ne s'agit pas de donner un mandat aveugle aux élus. Les élus auront un mandat impératif et ils devront venir s'expliquer sur leurs actions. S'ils ne se sont pas conformés aux décisions du peuple ils devront être révoqués. Les élus sont révocables, car comptables et responsables devant le peuple. Les notions de responsabilité et de révocabilité sont essentielles pour les communards.

**Les élections sont à la base de l'expression de la démocratie.** Le comité central de la Garde nationale hérite du pouvoir après la fuite de Thiers le 18 mars. Dès le 19 mars, il décide d'organiser pour le 26 mars des élections au conseil communal. Le comité central des vingt arrondissements de Paris publie de son côté, dans le *Cri du Peuple*, un Manifeste qui exige la responsabilité des mandataires et, par conséquent, leur révocabilité permanente. Le mandat impératif, c'est-à-dire précisant et limitant le pouvoir et la mission du mandataire.

Ce mandat, hérité de Rousseau et de la Révolution, limite étroitement la délégation de pouvoir. La Commune s'inscrit dans la filiation de la Constitution de 1793 qui, outre la souveraineté populaire, proclamait comme le plus sacré des devoirs, le droit à l'insurrection.

Au lendemain de l'effondrement du régime bonapartiste, le 4 septembre 1870, en pleine guerre franco-prussienne, on assiste à une reprise des **réunions publiques** interdites en mai 1870. Ces réunions publiques se transforment en écoles du peuple, elles vont donner naissance à de nombreux clubs. Dès septembre, on y demande la Commune ; ils vont jouer un rôle considérable dans le développement de la pensée républicaine. L'intervention populaire va donner naissance à la Commune qui va transformer les institutions. La Commune va compter des élus du peuple, ouvriers, employés, artisans et aussi des étrangers. La démocratie sera globale, politique, au niveau de l'arrondissement et dans l'articulation entre la gestion de l'arrondissement et celui de la Commune de Paris, économique au niveau de la mise en place de l'autogestion dans les entreprises et de la pensée avec la liberté de la presse. L'armée permanente sera supprimée, la Garde nationale sera seule chargée du maintien de l'ordre. Ses cadres seront élus.

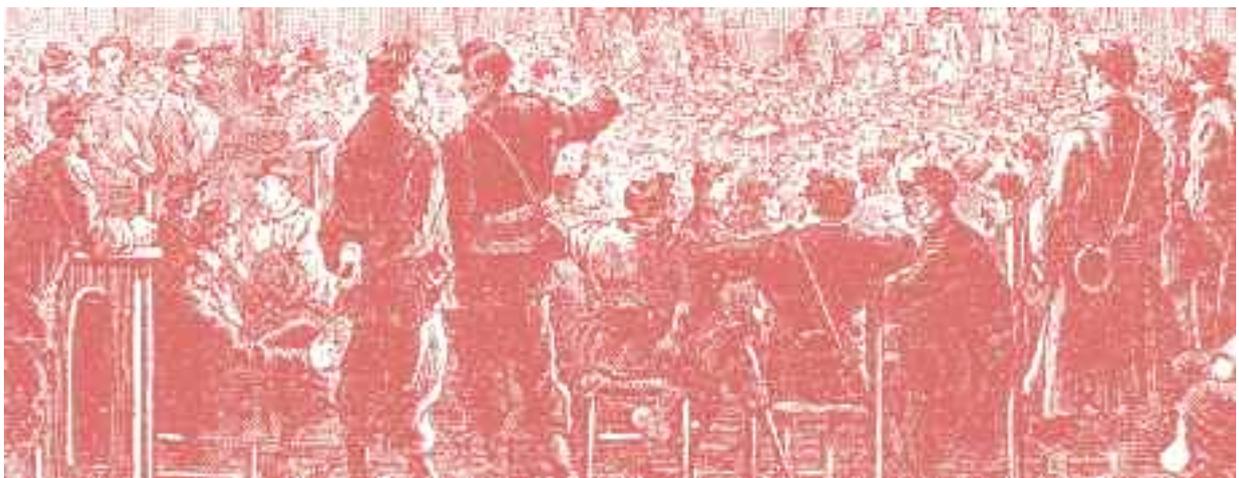
**La démocratie économique** va s'exprimer en particulier par le décret du 16 avril 1871 qui prévoit la remise en marche, par les ouvriers associés, des ateliers abandonnés. Par ailleurs, l'ouvrier ciseleur Albert Theisz, nommé directeur des Postes, remet la machine administrative en marche, en s'appuyant sur un conseil des Postes élu par le personnel.

La Commune, par sa conception de la démocratie économique, a jeté les bases de l'autogestion.

La liberté de la presse — qui voit la naissance d'un nombre impressionnant de journaux — et les réunions des clubs, donnent la parole au peuple.

La Commune fut une République démocratique, fraternelle et sociale dont nous devons nous inspirer.

DANIEL SPASSKY





# L'incarnation de la Fraternité

## La Commune et les étrangers

Dans notre univers empoisonné par le racisme et la xénophobie, la Commune demeure d'une extraordinaire modernité.



Un «turco» de la Commune. (Les turcos étaient le nom donné aux soldats d'origine africaine, en particulier d'Algérie servant dans l'armée française)

Au nom de la fraternité des peuples est abattue la colonne Vendôme érigée à la gloire de Napoléon I<sup>er</sup> (*Le Monde illustré*)

**T**rès nombreux sont les étrangers qui se battent dans les rangs communards : travailleurs immigrés (surtout belges et luxembourgeois) et révolutionnaires (tels les garibaldiens) réfugiés

dans le pays incarnant les Droits de l'homme.

Fait unique dans l'histoire mondiale, plusieurs étrangers occupent des postes dirigeants de première importance. Deux généraux polonais, Dombrowski et Wroblewski, assurent le commandement militaire.

L'inspirateur de l'œuvre sociale de la Commune est un ouvrier hongrois Léo Fränkel qui fait fonction de premier ministre du Travail en France. Son élection est validée en ces termes évocateurs « *considérant que le drapeau de la Commune est celui de la République universelle ; considérant que toute cité a le droit de donner le titre de citoyen aux étrangers qui la servent, la Commission d'avis que les étrangers peuvent être admis.* »

À la tête de la première organisation féministe de l'histoire, une jeune révolutionnaire russe de vingt ans, Elisabeth Dmitrieff. Sa « naturalisation » est ainsi proclamée : « *considérant que Madame Dmitrieff, en s'occupant avec zèle et une énergie au-dessus de son âge, du groupement des Parisiennes ; considérant que sa qualité d'étrangère ajoute au mérite de son initiative, l'Assemblée générale de l'Union des femmes décerne à Madame Dmitrieff le titre de citoyenne de Paris, en attendant que la République nouvelle lui donne les grandes lettres de naturalisation, qui la feront citoyenne de l'humanité.* »

Au nom de la fraternité des peuples est abattue, place Vendôme, la « colonne d'Austerlitz », érigée à la gloire de Napoléon I<sup>er</sup>, « *un monument de barbarie, un symbole de force brutale et de fausse gloire, une affirmation du militarisme, une négation du droit international, une*

*insulte permanente des vainqueurs aux vaincus, un attentat perpétuel à l'un des trois grands principes de la République, la Fraternité.* »

En retour, la Commune est entourée, durant son existence et après sa défaite, de la solidarité agissante du mouvement ouvrier international.

Non, décidément, « *la Commune n'est pas morte* ». Son œuvre inspire toujours nos luttes contre toutes les formes d'inégalités, d'injustices et d'intolérances.

La Commune est l'incarnation de la Fraternité. **CLAUDE WILLARD**

**Ci-dessous Six gardes nationaux qui servirent la Commune : les frères Okolowitz, polonais.**



# L'invention du droit du travail

**A**vant la révolution du 18 mars 1871, le droit du travail est quasi inexistant et se résume à des mesures coercitives à l'encontre de la classe ouvrière. A la fin du Second empire, les ouvriers sont dans une profonde misère avec des salaires insuffisants, amputés par des charges de nourriture et de loyer de plus en plus lourdes. La situation est aggravée par de longues périodes de chômage.

En 1864, Napoléon III a dû concéder le droit de grève, mais en l'assortissant de sévères restrictions qui rendent son application quasi impossible. Les associations ouvrières demeurent interdites ce qui donne prétexte en cas de grève à une sévère répression.

En 1864, a été créée l'Association internationale des travailleurs (AIT) connue de nos jours sous l'appellation de 1<sup>re</sup> Internationale. À son premier congrès, en 1866, elle se prononce pour la limitation de la journée du travail à huit heures, l'instruction générale et professionnelle pour tous, la protection du travail des femmes...

Le siège de Paris par les Prussiens a aggravé la situation de la population à l'exception d'une minorité de privilégiés. Les artisans ont peu ou pas de travail. Les ouvriers sont presque tous au chômage. Leur situation aurait été encore plus dramatique si la Garde nationale, formation bourgeoise sous l'Empire, ne s'était pas démocratisée par le recrutement d'artisans et de prolétaires qui percevaient en compensation une solde de 1,50 franc par jour, «les trente sous», seule ressource de la plupart des foyers.

Les élections du 8 février 1871 ont porté au pouvoir une majorité monarchiste. Le chef du pouvoir exécutif, Adolphe Thiers, supprime les trente sous des gardes nationaux, met fin au moratoire sur les loyers et les échéances, ordonne la vente des objets déposés au Mont de Piété. Ces décisions provoquent angoisse et colère dans la population parisienne qui se révolte le 18 mars 1871.

## LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

La Commune, proclamée le 28 mars 1871, met en place **une commission du Travail** animée par l'ouvrier bijoutier, immigré hongrois Léo Fränkel, entouré de membres de l'Internationale. **La commission est, de fait, un ministère du Travail.** Elle prépare les décrets en consultant les organisations populaires parisiennes : les clubs, les chambres syndicales, les sections de l'Internationale, les comités de

l'Union des femmes, la Garde nationale... Quand ce travail de réflexion a été fait, elle propose les projets de décrets à la Commune qui, en les votant, leur donne force de loi.

L'œuvre sociale de la Commune a été puisée dans le programme des organisations ouvrières de la fin de l'Empire. Elle est réalisée dans des conditions extrêmement difficiles, compte tenu du ralentissement de l'activité industrielle et artisanale et de la guerre civile déclarée par les Versaillais. Dans ces conditions, la commission du travail traite en priorité ce qu'il est possible d'obtenir et

Remise des outils au Mont-de-Piété



En haut à gauche : Premier congrès de la 1<sup>re</sup> Internationale  
 Ci-contre : Une blanchisseuse (photo mise en scène)  
 Ci-dessous : Convocation pour un meeting le 13 mai 1871





propose des mesures qui peuvent paraître modestes, mais qui ont le mérite de soulager immédiatement les difficultés de la population.

Le 30 mars, deux jours après son installation, la Commune décrète la **remise des loyers** d'octobre 1870, janvier et avril 1871. Le 24 avril, elle **réquisitionne les logements** abandonnés par leurs propriétaires pour les mettre à la disposition de Parisiens dont le logement a été détruit par les bombardements.

La loi du 10 mars 1871, de l'Assemblée de Bordeaux, mettant fin au **moratoire sur les échéances**, est susceptible de provoquer des catastrophes pour le petit commerce et l'artisanat. Le 12 avril la Commune suspend les pour-

suites. Le décret du 18 avril stipule que le délai de remboursement ne commencera que le 15 juillet 1871 et s'étendra sur trois ans. Cette mesure a le mérite d'éviter les situations de faillites.

Le **Mont de Piété** permet aux familles d'ouvriers, souvent au chômage, et aussi aux artisans privés de travail, de passer un cap difficile en empruntant de menues sommes garanties par le dépôt d'objets usuels : vêtements, meubles, instruments de cuisine, outils, etc... Le décret du 29 mars suspend la vente de ces objets. Celui du 7 mai prévoit **le dégage- ment gratuit des objets d'une valeur de moins de 20 francs**.

La Commission du Travail ordonne l'ouverture, dans chaque mairie, d'un registre sur lequel **les chômeurs** inscrivent leurs demandes de travail et d'un autre sur lequel les employeurs expriment leurs besoins.

Le texte fondamental de **lutte contre le chômage** est le décret du 16 avril 1871 relatif aux ateliers abandonnés par leurs patrons, ce qui provoque le chômage des ouvriers qui y travaillaient. La Commission du Travail confie aux Chambres syndicales la tâche de dresser une statistique de ces ateliers et de présenter un rapport sur les conditions de leur prompt remise en exploitation par l'association coopérative des salariés. Ainsi sont jetées les bases d'une transformation sociale désignée aujourd'hui sous le terme d'autogestion.

Sous le Second empire, l'arbitraire patronal s'exerçait sous la forme d'**amendes et retenues sur les salaires** qui constituaient un intolérable abus d'autorité. La Commune met fin à ce scandale par le décret du 27 avril.

Les **salaires** sont augmentés dans l'enseignement. Les rémunérations des femmes y sont désormais égales à celles des hommes.

Sur demande des ouvriers boulangers, la Commune décide que leur **journée de travail** ne devra pas commencer avant cinq heures. La Commune réduit la journée du travail à **10 heures** dans les ateliers de réparation d'armes du Louvre.

Une enquête sur la confection des habits militaires, confiée à des entreprises privées, révèle de nombreux abus qui portent à la fois sur la qualité des produits et sur les baisses des tarifs consentis pour obtenir les marchés, rabais répercutés sur les salaires. Pour mettre fin à ces abus, la Commune autorise la révision des marchés conclus et prévoit de les confier, de préférence, aux associations ouvrières sous l'égide de leurs chambres syndicales.

Retenons de la collaboration avec les organisations de masse de la ville, l'organisation du travail féminin et la mise en place d'ateliers coopératifs organisés par l'Union des Femmes.

Les acquis sociaux, comme toute l'œuvre et les idéaux de la Commune, demeurent d'une grande actualité dans la mesure où la Révolution du printemps 1871 a su poser et résoudre, dans les termes de son époque, des problèmes qui nous interpellent encore aujourd'hui.

En 72 jours, en réalité moins de deux mois de travail effectif si l'on retire les huit premiers jours consacrés aux élections et la Semaine sanglante, la Commune a réalisé une œuvre sociale d'une ampleur exceptionnelle en mettant en place les premiers éléments du droit du Travail. **YVES LENOIR**



**“ Nous ne devons pas oublier que la Révolution du 18 mars a été faite exclusivement par la classe ouvrière. Si nous ne faisons rien pour cette classe, nous qui avons pour principe l'égalité sociale, je ne vois pas la raison d'être de la Commune. ”**

**LÉO FRANKEL 'MINISTRE' DU TRAVAIL DE LA COMMUNE (12 MAI 1871)**

## Avec 34 années d'avance sur les lois de 1905, la Commune vote la séparation de l'Église et de l'État.

# L

a longue histoire de la laïcité est marquée d'avancées et de reculs. On peut en donner quelques dates, parmi les avancées, L'Édit de Tolérance en 1787 qui instaure la laïcisation de l'état-civil avec la reconnaissance du mariage civil.

Le 26 août 1789, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen proclame : « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuse ». La Constitution de 1791 instaure la liberté des cultes et accorde les mêmes droits aux différentes religions. Le 20 avril 1792, Condorcet présente son rapport sur l'instruction publique. En 1795, les Thermidoriens réalisent une première séparation de l'Église et de l'État, annulée par le Concordat de 1801.

Parmi les reculs, la loi Falloux sur l'enseignement du 15 mars 1850 qui complète et accentue le poids de l'Église sur l'enseignement en imposant l'instruction religieuse dans le programme de toutes les écoles, et l'obligation d'une prière en début et en fin de chaque journée de travail des élèves. Victor Hugo combat la Loi Falloux. Lors des débats, à l'Assemblée, dans son célèbre discours du 15 janvier 1850, il déclare en particulier : « je veux, je le répète, ce que voulaient nos pères, l'Église chez elle et l'État chez lui ». Il a bien compris l'importance de l'enseignement dans le développement de la liberté de conscience.

Le 15 novembre 1866, Jean Macé crée la Ligue française de l'Enseignement. Le 5 mai 1869, dans le Programme de Belleville, Gambetta annonce la suppression du budget des cultes et la séparation de l'Église et de l'État.

# P

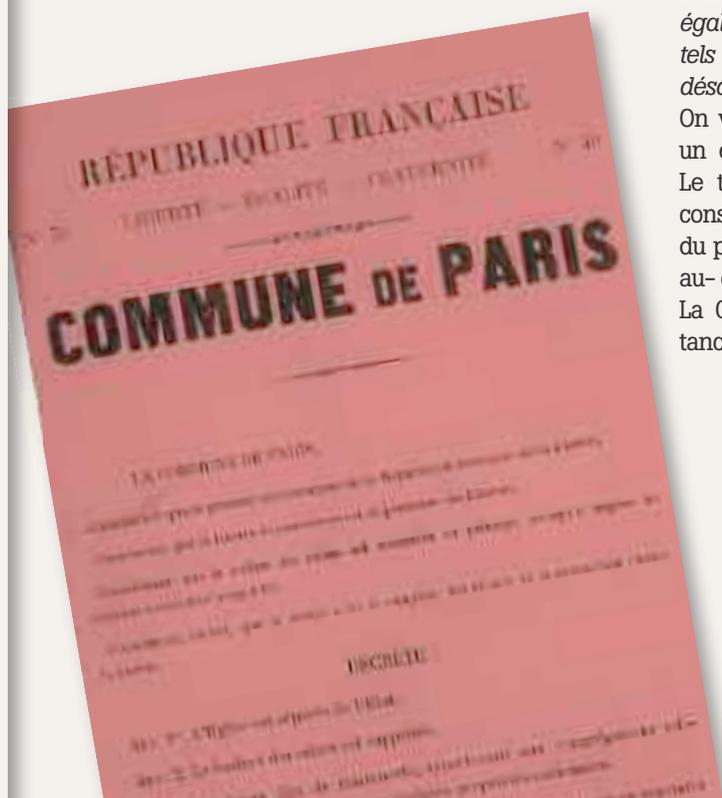
our la Commune, l'émancipation de l'homme est fondamentale. Avec 34 années d'avance sur les lois de 1905, elle vote la séparation de l'Église et de l'État. Les débats sur la séparation de l'Église et de l'État ont lieu lors de la séance du 2 avril 1871. La Commune de Paris se réunit pour la première fois le 28 mars. Cette séance du 2 avril n'est que la huitième de la Commune. On voit par là l'importance qu'elle attache à cette question. Le décret est préparé par la commission exécutive et est présenté à la Commune par le citoyen Pyat. La discussion porte sur le fait de savoir si ce décret confirme ou non la Commune en tant qu'État et s'il faut parler de l'Église ou des églises. Il est procédé à un vote article par article dont l'adoption s'est fait article par article, à l'unanimité.

Le fait que les clergés étaient unis en 1848 et en 1851 contre les républicains est évoqué lors des débats. La mémoire collective ne l'a pas oublié. La Commune comprend bien l'importance de l'enseignement dans la formation du libre arbitre. Le 12 mai 1871, les délégués à la Commune de la mairie du IV<sup>e</sup> écrivent dans une adresse aux familles de l'arrondissement : « apprendre à l'enfant à aimer et à respecter ses semblables ; lui inspirer l'amour de la justice ; lui enseigner également qu'il doit s'instruire en vue de l'intérêt de tous : tels sont les principes de morale sur lesquels reposera désormais l'éducation communale ».

On voit par là même que la laïcité ne se résume pas à un ensemble de lois, elle est aussi un comportement. Le terme grec, laos, désigne l'unité d'une population, considérée comme un tout indivisible. Le laïc est l'homme du peuple, qu'aucune prérogative ne distingue ni n'élève au-dessus des autres. La laïcité, c'est la liberté et l'égalité. La Commune laïcise également les services de l'assistance publique et les hôpitaux.

**Les lois de 1905 sont une victoire posthume de la Commune.**

DANIEL SPASSKY





Edouard Vaillant

# Instruction gratuite laïque et intégrale !

**La Commune de Paris a su réaliser ce grand rêve humaniste d'une instruction publique, gratuite et laïque, revenant ainsi au programme républicain d'une école pour tous, sans emprise religieuse.**

# M

algré la loi Falloux de 1850 et la fréquentation des écoles congréganistes par 33% des enfants, et dès le 23 mars 1871, un manifeste des sections de l'Internationale dit le projet d'une instruction gratuite, laïque et intégrale. Fondée le 29 mars par le Conseil de la Commune, la commission de l'Enseignement compte des membres prestigieux comme Vallès, Courbet, Clément et Vaillant, ainsi que des instituteurs : Verdure et Urbain... Le 28 avril, Edouard Vaillant demande d'établir dans tous les arrondissements de Paris le même modèle d'enseignement intégral, primaire et public. Le 2 avril, la séparation de l'Eglise et de l'Etat est décidée, le budget des cultes est supprimé.

La Commune met en place une aide à la fréquentation : repas avec les premières cantines et vêtements,

et pose les prémices d'une pédagogie nouvelle qui préconise les méthodes expérimentales. La Commune est donc pour une formation intégrale, manuelle et intellectuelle, et comme l'écrit Jules Vallès dans *Le Cri du Peuple*, les communards veulent que l'enfant devienne capable de gagner sa vie et apte au travail intellectuel.

La Commune est aussi la première à vouloir instruire les filles : le 22 mai, Vaillant signe un arrêté pour organiser et surveiller l'enseignement dans les écoles de filles. André Léo et Anna Jaclard y participent. Le 11 avril, l'institutrice Marguerite Tinayre, passionnée de pédagogie, a été nommée inspectrice générale des livres et méthodes d'enseignement dans les écoles de filles de la Seine.

Partant de l'idée que le travail est une valeur sûre et sachant que les communards sont fiers d'être des ouvriers qualifiés, on crée un enseignement professionnel. La première école professionnelle est ouverte au 18 rue Lhomond, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. Les élèves d'au moins douze ans doivent y compléter leur instruction et suivre l'apprentissage d'une profession. Un appel est lancé aux ouvriers de plus de 40 ans qui voudraient se présenter comme maîtres d'apprentissage.

L'enseignement y est « intégral » : on demande donc des professeurs de langues vivantes, de sciences, de dessin et d'histoire. Et le 17 mai, Vaillant lance le recensement des locaux et établissements les mieux appropriés à l'institution d'écoles professionnelles. Le 12 mai, Vaillant transforme l'école de dessin de la rue Dupuytren en école d'art industriel pour les jeunes filles, avec des cours pratiques et des cours complétant l'instruction scientifique et littéraire. Quant aux instituteurs dont la situation a longtemps été misérable, ils sont nombreux comme Louise Michel et Gustave Lefrançais à être communards. Un des premiers actes de la Commune est d'augmenter le traitement des enseignants et leur indépendance par la suppression de l'inspection. On projette aussi de renforcer le contact entre les enseignements primaire et secondaire.

Pour la première fois, on s'intéresse à l'accueil et l'éveil des tout-petits. Marie Verdure et Elie Ducoudray sont rédactrices d'un mémoire qui commence ainsi : « L'éducation commence le jour de la naissance ».

Sont mises en place des aides sociales aux mères non mariées et une politique de crèches.

La Commune a bien jeté les bases d'une école que la III<sup>e</sup> République a mis longtemps à organiser. **MICHELÉ CAMUS**

Lithographie de Daumier



# Les communaises combattantes de l'ombre



Évoquant le 18 mars 1871, Édith Thomas dans son excellent ouvrage *Les pétroleuses* publié en 1963, souligne qu'« il serait exagéré de dire que cette journée révolutionnaire fut celle des femmes, mais elles y contribuèrent puissamment ».

**L**es femmes, depuis quelques années déjà, sont présentes dans les luttes. Le 4 septembre 1870, elles sont nombreuses aux côtés des hommes, lors de la proclamation de la III<sup>e</sup> République.

Exploitées, méprisées, elles comprennent vite que cette République dans laquelle elles ont mis leurs espoirs ne défendra pas leur cause. Au travail, leur salaire est de 2,50 F par jour alors que celui des hommes est de 5 F. La vie dans les ateliers est un enfer. Victorine Brocher dans *Souvenirs d'une morte vivante* raconte : « j'ai vu des pauvres femmes travaillant des douze et quatorze heures par jour pour un salaire dérisoire, ayant vieux parents et enfants qu'elles étaient obligées de délaissier, s'enfermer de longues heures dans des ateliers malsains où ni l'air, ni la lumière, ni le soleil, ne pénètrent jamais... Quelle est la récompense de ces femmes?... Souvent anxieuse, elle attend son mari qui s'est attardé dans le cabaret voisin, et ne rentre que quand son argent est aux trois quarts dépensé.... Résultat la misère noire ou la prostitution ». L'influence de Proudhon sur le mouvement révolutionnaire les condamne à être considérées comme des êtres inférieurs « incapables d'intelligence ». Ouvrières, elles subissent les pires violences de la part de leur patron, ou de leur compagnon de travail. Elles sont considérées comme des moins que rien. Elles ont subi les privations du Siège, les longues queues dans le dur hiver 70 pour nourrir leur famille. Leurs conditions de vie

sont insupportables. Elles n'ont rien à perdre. C'est pour cela que, durant la Commune, l'engagement d'un grand nombre de femmes est total. La Commune porte tout leur espoir en une vie meilleure.

**Communarde, citoyenne à part entière.** Dès le 18 mars, elles protègent la Commune. Tôt levées le matin, ce sont elles qui alertent la population lors de la tentative de confiscation des canons décidée par Thiers. Ce sont elles qui s'adressant aux soldats font lever crosse en l'air. Ces sans voix sont le peuple ! Ainsi en quelques heures, le communiqué de victoire de Thiers, pourtant prêt à être envoyé, se transforme en constat d'échec.

Elles seront présentes durant toute la Commune et jusqu'à la Semaine sanglante où nous les retrouvons sur les barricades. Engagées dès le mois de mars dans les combats armés contre les Versaillais, comme Louise Michel ou Eulalie Papavoine, mais aussi, comme Nathalie Le Mel et Elisabeth Dmitrieff, sur le terrain des luttes sociales ; celles-ci créent, pour la première fois dans l'histoire des femmes, un mouvement féminin de masse, rassemblant un grand nombre d'ouvrières dans l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés. Elles sont aussi présentes dans les réunions des clubs exigeant la mixité comme par exemple au club Saint-Nicolas en l'église Notre-Dame-des-Champs. Le 6 mai, au club des libres penseurs, la citoyenne



Le 3 avril, les femmes marchent sur Versailles. Elles renoncent à leur projet mais créent le 11 avril l'Union des femmes pour la défense de Paris. (*Le Monde illustré*)



Rondier demande l'affranchissement complet de la femme et le droit au divorce. Elle est applaudie par 500 personnes. Les femmes jouent leur rôle de citoyennes en traduisant les revendications de toutes et en participant à plusieurs commissions de la Commune, dont celle dirigée par Léo Fränkel. (commission du travail, de l'industrie et des échanges)



**Une révolution sociale.** L'un des problèmes les plus importants que doit résoudre la Commune, est de donner du travail au plus grand nombre. Les femmes réclament avec force ce droit au travail pour elles aussi, et, pour l'obtenir, elles demandent à organiser les ateliers abandonnés par les patrons (les francs fileurs). Elles veulent faire plus que résoudre la question du travail en essayant de dépasser l'idée de la coopérative qui, selon Elisabeth Dmitrieff, « ne résout pas la question de l'exploitation de l'homme par l'homme ». Elles veulent que les ateliers appartiennent aux ouvrières : « ces ateliers seront à vous » déclare Nathalie Le Mel lors d'une réunion de club. En cela, elles sont fidèles à la déclaration de la constitution de leur association publiée par André Léo<sup>1</sup> dans son journal *La Sociale* qui écrit « nous voulons le travail pour en garder le produit » et encore : « plus d'exploiteurs, plus de maîtres ».



Elles veulent l'égalité de salaire entre hommes et femmes et si les 72 jours de la Commune ne permettent pas d'élargir cette mesure à l'ensemble des travailleuses, elle est appliquée cependant pour les institutrices et les institutrices.



Elles exigent l'abolition de la prostitution. Elles obtiennent le versement d'une pension aux veuves de fédérés mariés ou non et aux enfants légitimes ou naturels. Elles gagnent le droit à l'attribution d'une pension alimentaire en cas de séparation (*Journal Officiel* du 13 Mai)

Les femmes s'engagent dans le combat pour la laïcité. Ce sont elles qui remplacent les religieuses dans les écoles, dans les hôpitaux. Il leur faut beaucoup de courage puisque les religieux s'opposent physiquement à ces mesures. Les locaux manquant, elles s'installent dans les églises comme Paule Minck à Saint-Pierre-de-Montmartre. Elles luttent aussi pour une école gratuite ouverte à tous, filles et garçons.

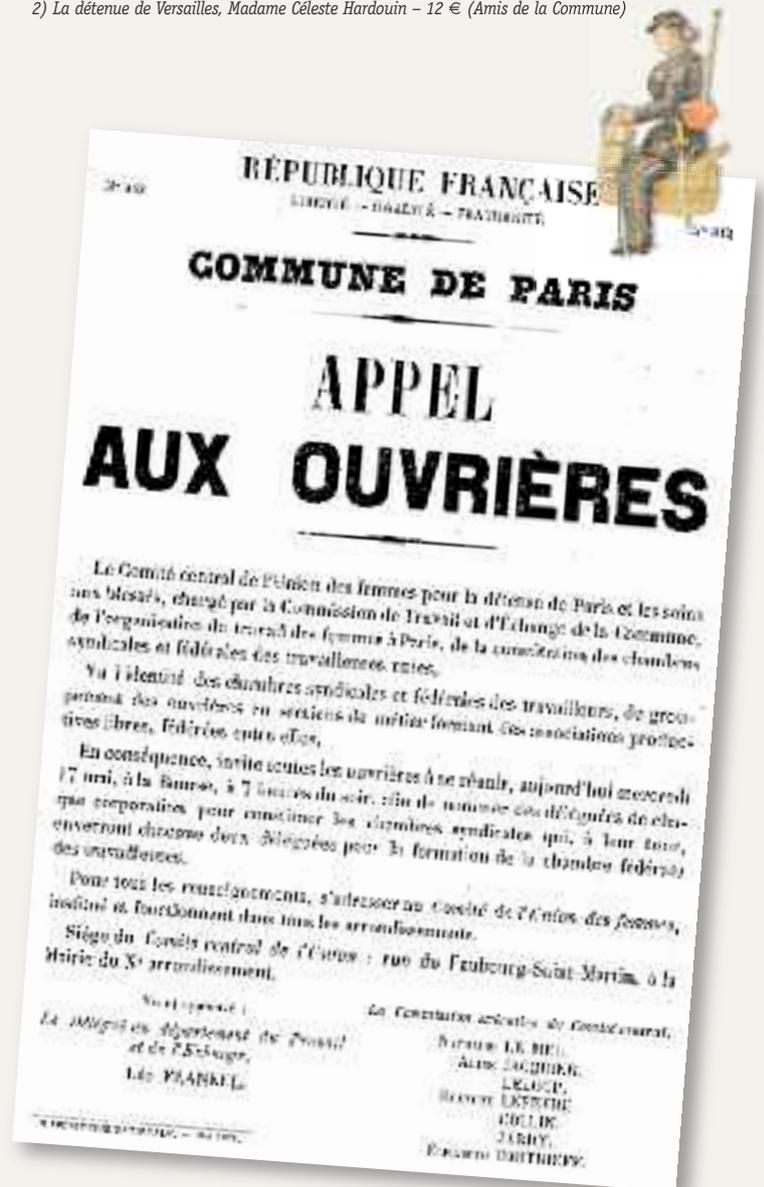
**Les derniers jours de la Commune.** Devant l'avancée des Versaillais, elles n'ont pas faibli. Elles sont nombreuses sur les barricades : Louise Michel et Marguerite Diblanc à la chaussée Clignancourt, Nathalie Le Mel avec un grand nombre de femmes (plus de cent) tient tête pendant quatre heures aux troupes du général Clinchant place Blanche, Eulalie Papavoine est rue de Lille, et tant d'autres qu'il faudra bien sortir de l'oubli ! Qui se souvient de Blanche Lefebvre tuée à 24 ans sur une barricade ? Quelle rue porte son nom ? Plus de 52 femmes selon de Villiers, auteur Versaillais, sont tuées sur la barricade proche du siège de l'Union des femmes située à la mairie du X<sup>e</sup> arrondissement. Elles sont 1051 à être déferées devant le Conseil de guerre. La répression pour celles qui ont échappé au massacre est terrible. Elles sont incarcérées à la prison des Chantiers à Versailles<sup>2</sup>. Entassées sur des grabats, livrées à la concupiscence des gardiens, victimes du sadisme de quelques-uns, battues lorsqu'elles s'opposent aux violences notam-

ment contre celles exercées envers les enfants incarcérés. Elles sont pour quelques-unes, après un jugement attendu près de deux ans, envoyées comme Louise Michel et Nathalie Le Mel en déportation en Nouvelle Calédonie. Le voyage dure 120 jours. Certaines, comme Louise Sidonie, meurent en exil. Les libérations ne commenceront qu'en 1879 le plus souvent pour raisons de santé. L'amnistie totale n'est enfin annoncée qu'en 1880. Mais amnistie est aussi synonyme d'oubli. Ces communardes n'ont fait que défendre leur idéal d'un monde meilleur.

**La réhabilitation, combat d'aujourd'hui.** Sans la participation citoyenne des femmes, la Commune n'aurait jamais pu être une véritable démocratie ! Elles ont joué aussi un rôle déterminant dans l'histoire du mouvement féministe. Elles ont montré, comme dans d'autres combats plus proches de nous, leur courage, leur détermination, leur fidélité à l'engagement donné. Elles ont droit comme l'ensemble des communards à la réhabilitation de leur mémoire. Un combat d'aujourd'hui qu'il nous faut mener pour elles aussi! **CLAUDINE REY**

1) André Léo : nom d'écrivain de Leodile Bera qui porte le prénom de ses jumeaux.

2) La détenue de Versailles, Madame Céleste Hardouin - 12 € (Amis de la Commune)



# Culture

## Un programme d'avant-garde

**L**a politique culturelle de la Commune s'inspire de trois grands principes : la culture doit être indépendante du pouvoir ; la culture doit être accessible à tous ; la culture n'est pas une marchandise. Sa modernité est frappante : ces principes constitueraient, aujourd'hui, un programme d'avant-garde. Parmi les responsables de cette politique, il faut rendre un hommage particulier à Gustave Courbet, peintre en rupture avec l'art officiel de l'époque, peintre engagé politiquement, ami de Joseph Proudhon et de Jules Vallès. Courbet, Président de la fédération des artistes et membre de la Commune, y joue le rôle d'un véritable « ministre de la culture ».

### LA CULTURE DOIT ÊTRE INDÉPENDANTE DU POUVOIR

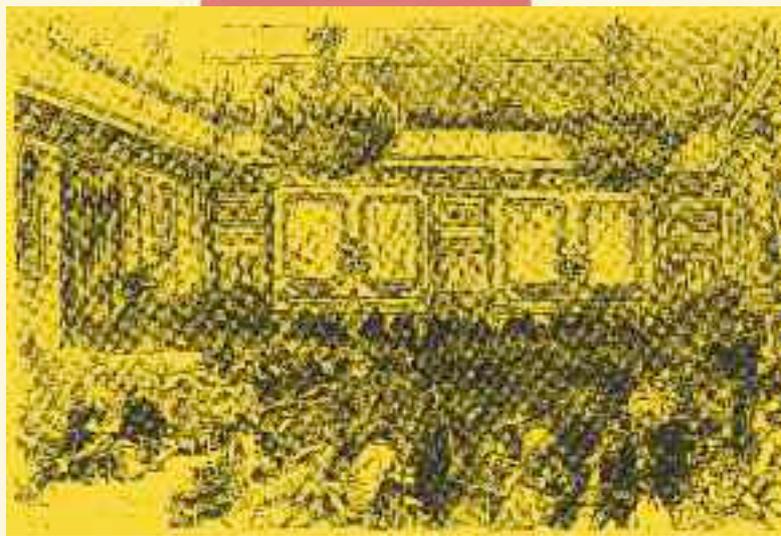
**La Fédération des artistes.** Le 13 avril 1871, à l'appel d'Hippolyte Moulin, sculpteur, de Gustave Courbet, peintre, et d'Eugène Pottier, dessinateur sur tissu, près de quatre cents artistes sont réunis dans le grand amphithéâtre de l'École de médecine. Cette assemblée a été préparée par une commission exécutive de seize artistes et par Courbet qui est déjà président de la Commission des arts, chargée, depuis septembre 1870, de la sauvegarde des musées et des monuments. D'autre part, Courbet vient d'être élu représentant du VI<sup>e</sup> arrondissement à la Commune, et celle-ci met à sa disposition tous les moyens nécessaires. Les participants se constituent en une Fédération des artistes et adoptent un programme révolutionnaire. Pour le mettre en œuvre, 290 d'entre eux se réunissent à nouveau quelques jours plus tard au Louvre et désignent, par vote secret, une commission fédérale de 47 membres. Courbet est élu président de la Fédération. De cette manière, la Commune délègue à celle-ci la gestion des affaires artistiques sous la forme d'un **outil très moderne, une véritable autogestion par les artistes.**

**Le programme de la Fédération,** adopté à l'assemblée générale du 13 avril, est publié deux jours plus tard au *Journal Officiel* du 15 avril : « *Les artistes de Paris se constituent en Fédération et décrètent l'égalité des droits entre les métiers d'art, la libre expansion de l'art dégagé de toute tutelle gouvernementale et de tous privilèges. Ils repoussent d'une manière absolue toute exhibition mercantile tendant à substituer le nom de l'éditeur ou du fabricant à celui du véritable créateur.* »

La Fédération se donne pour objet : l'égalité des droits entre tous ses membres ; l'indépendance et la dignité de chaque artiste mises sous la sauvegarde de tous par la création d'un comité élu au suffrage universel des artistes ; la conservation des trésors du passé ; la mise en



Gustave Courbet



Concert aux Tuileries

œuvre et en lumière de tous les éléments du présent ; la génération de l'avenir par l'enseignement ; la création d'un *Journal Officiel des Beaux-Arts* ouvert à toutes les esthétiques. **Il s'agit là d'un véritable statut d'indépendance accordé aux artistes.**

### LA CULTURE DOIT ÊTRE ACCESSIBLE À TOUS

**Ouverture à tous des bibliothèques et des musées.** La bibliothèque nationale rouvre le 24 avril, la bibliothèque Mazarine le 8 mai. Les salles de lecture sont combles. Élie Reclus et Benjamin Gastineau en sont les responsables respectifs. Ce n'est pas sans difficultés qu'ils parviennent à assurer leur autorité et à prendre les mesures de réorganisation qui s'imposent, notamment **la suppression**

des prêts qui permettaient trop souvent sous l'Empire à des privilégiés de « se tailler leur bibliothèques dans les bibliothèques nationales en empruntant des livres qu'ils rendaient rarement ».

Le 12 avril 1871, Courbet est chargé de la réouverture des musées parisiens. Les artistes de la Fédération doivent démocratiser l'accès aux musées. La Commune leur demande de « rétablir dans le plus bref délai les musées de la Ville de Paris dans leur état normal » (JO du 18 avril 1871) et d'organiser des **cours d'éducation populaire**

sur l'art. Le musée du Luxembourg est ouvert au public le 15 mai, le Louvre le lendemain. Les cours au Muséum d'histoire naturelle avaient repris, de leur côté, le 9 mai.

### La culture commence à l'école : école gratuite; enseignement professionnel.

« L'ignorance, c'est l'esclavage ; l'instruction, c'est la liberté ». Édouard Vaillant, délégué à l'enseignement depuis le 20 avril, institue l'école laïque gratuite et obligatoire ouverte à tous, garçons et filles, quinze ans avant la promulgation des lois de Jules Ferry. La Commune va plus loin encore en mettant sur pied un **enseignement professionnel** : une école est prévue pour les garçons, une autre pour les filles. L'enseignement des métiers d'art devait y jouer un rôle de tout premier plan.

### LA CULTURE N'EST PAS UNE MARCHANDISE

**Politique des spectacles.** Les théâtres doivent être considérés comme des établissements d'instruction. Ils cessent d'être subventionnés et **les sociétés commerciales devront laisser place à des associations.** Sur 27 théâtres, 8 continuent de jouer. L'Opéra et l'Opéra-Comique donnent des représentations au bénéfice des blessés. Deux grandes fêtes avec concerts et déclamations sont organisées aux Tuileries, les 6 et 21 mai 1871.

**La Fédération artistique\***, créée mi-avril, regroupe, sous la présidence de Saint-Aubin, artiste de *L'Ambigu*, plus de 600 adhérents : compositeurs, auteurs, artistes dramatiques et lyriques. La Commune met à la disposition de la Fédération les salles de spectacles non occupées et appartenant à la Ville « pour que soient organisées des représentations au bénéfice des veuves, blessés, orphelins et nécessaires de la garde nationale ».

GEORGES BEISSON

\* Ne pas confondre avec la Fédération des artistes.

**D**ans les conditions difficiles nées du Siège, des bombardements prussiens, de la pression du gouvernement

de Versailles, puis des combats de la Semaine sanglante, la Commune de Paris répond aux attentes et aux besoins de la population parisienne, avec son concours actif dans les quartiers et les arrondissements, en assurant le fonctionnement des services publics.

Dans la journée du 18 mars 1871, les ministres rejoignent l'Assemblée à Versailles. **Adolphe Thiers ordonne l'évacuation générale des troupes et intime l'ordre aux fonctionnaires et agents publics de quitter la capitale.** Les chefs de service, sauf ceux qui sont restés sur ordre pour combattre la Commune et saboter son action, partent en emportant chaque fois qu'ils en ont la possibilité, le matériel, la caisse, les archives. On estime qu'un employé sur quatre est resté à son poste.

**Le Comité central de la Garde nationale prend possession de tous les organes politiques et administratifs.** Il nomme immédiatement des responsables à la tête des principaux services. Il prend des mesures d'urgence (levée de l'état de siège, liberté de la presse, suppression des conseils de guerre, amnistie en faveur des condamnés politiques, prorogation de échéances, suspension de la vente des objets mis en gage au Mont-de-piété, suppression jusqu'à nouvel ordre de la télégraphie privée, destitution annoncée des fonctionnaires défaillants, incorporation des soldats restés à Paris dans la Garde nationale, invitation aux citoyens de ne conserver qu'une arme et de déposer les autres au ministère des Finances ou à l'Hôtel de Ville, perception immédiate des octrois, présentation de l'affiche « Mort aux voleurs », nomination du commandement militaire de la Ville de Paris). Il organise les élections qui après deux renvois, ont lieu dans des conditions régulières le 26 mars 1871.

**La Garde nationale doit recruter de nouveaux agents pour permettre le fonctionnement des services publics parisiens,** tout en appelant systématiquement, comme la Commune le fera par la suite, les employés défaillants à reprendre leur activité, **La Commune assure le ravitaillement de la capitale, le secours aux indigents, la sauvegarde de la santé, la sécurité et la justice, l'ouverture et la laïcisation des écoles, la levée et la distribution du courrier, l'ouverture au public des musées et des bibliothèques, le fonctionnement des services des Monnaies et médailles, de l'Imprimerie nationale, des Poids et mesures, la collecte des impôts et taxes nécessaires au fonctionnement de ces services, au paiement de la solde des gardes nationaux, aux fabrications de guerre par les régies financières existantes et les avances de la Banque de France.** ●●●

### COMPOSITION DE LA COMMISSION FÉDÉRALE

#### Peintres

François Bonvin  
Camille Corot  
Gustave Courbet  
Honoré Daumier  
Hippolyte Dubois  
Eugène Gluck  
Jules Héreau  
Auguste Lançon  
Eugène Leroux  
Édouard Manet  
François Millet  
Henri-Charles Oulevay  
Picchio

#### Sculpteurs

Just Becquet  
Agénor Chapuis  
Jules Dalou  
Édouard Lindeneher

#### Lagrange

Moreau Vauthier  
Hippolyte Moulin

#### Otlin

Poitevin  
Deblézer

#### Architectes

Boileau fils  
Louis Joseph Delbrouck  
Nicolle  
Achille Oudinot  
Raulin

#### Graveurs

Georges Bellenger  
Pélic Bracquemond

#### André Gill

Huot  
Léopold Flameng  
Pothey

#### Artistes industriels

Émile Aubin  
Boudier  
Chabert  
Chesneau  
Fuzier  
Meyer  
Otlin fils  
Eugène Pottier  
Reiber  
Rister

---

# Les services publics : responsabilité, innovation et transparence

---

L'Hôtel de Ville  
sous la Commune

●●● Le blocus décrété par Thiers pour affamer la capitale est mis en échec.

L'entretien de la voirie, des canalisations d'eau, des cimetières, du Mont-de-Piété est correctement assuré, ainsi que l'éclairage de la ville en dépit de quelques restrictions. Les services de protection contre l'incendie, ceux des Poids et mesures, sont réorganisés.

La participation très active du peuple parisien dans les quartiers est une des données les plus importantes, une des originalités profondes de la Commune de Paris.

L'affluence importante aux assemblées populaires, souvent dans les églises – l'information large organisée par la Commune sur ses décisions – l'existence de dizaines de journaux dont certains ont un tirage important et une liberté de ton remarquable caractérisent cette révolution sociale aux avant-postes de la République et des libertés municipales.

Dans la gestion des services publics, les communards font preuve d'un esprit novateur. La mise en place du conseil consultatif des Postes, la désignation des chefs d'atelier par les ouvriers de l'Imprimerie nationale, l'institution d'un conseil de direction et de surveillance à l'Atelier de réparations et transformations d'armes du Louvre montrent leur volonté d'associer les travailleurs aux décisions concernant le fonctionnement de l'entreprise et leurs propres conditions de travail.

L'honnêteté des responsables de la Commune est un fait

largement reconnu. Les tentatives de corruption émanant du gouvernement de Versailles échouent.

La commission des finances gère les finances au grand jour. Elle publie régulièrement au JO les tableaux détaillés des mouvements de fonds, et en organise le contrôle. Une commission supérieure de comptabilité opère la vérification générale des comptes des administrations communales. Le paiement des soldes des gardes nationaux fait l'objet de mesures strictes d'organisation, de contrôle, et de transparence.

Une commission d'enquête est chargée dans chaque arrondissement, de la mise en œuvre du décret communal portant création de pensions à fournir aux veuves et aux enfants des gardes nationaux tués au service de la Commune et une commission doit centraliser les résultats. Une note relative aux versements des taxes sur les halles et marchés parue au JO précise que les détournements éventuels, sans aucun doute monnaie courante sous l'Empire, sont poursuivis. Un décret prescrit que tous les fonctionnaires ou fournisseurs accusés de concussion seront traduits devant la cour martiale.

Cette description sommaire de la gestion des services publics par la Commune de Paris montre que les élus du peuple parisien assument leurs responsabilités dans les conditions les plus dramatiques tout en menant une œuvre remarquable et en exprimant pour l'avenir des conceptions et orientations novatrices et audacieuses. **RENÉ BIDOUZE**



## Une profusion journalistique

**Jamais, dans ses quatre siècles d'histoire, la presse n'a connu une diversité et une effervescence comparables à celle qui a paru dans Paris pendant les quelques semaines de la Commune.**

**P**lus de cinquante publications. Le recensement reste à faire des journaux parus à Paris du 18 mars à la Semaine sanglante. Dès sa proclamation, la Commune décrète la liberté absolue d'expression et de publication. C'est aussitôt une explosion de titres.

Certains n'ont eu qu'un seul numéro, d'autres plus épisodiques, d'autres enfin quotidiens réguliers, ce qui constitue un tour de force dans une situation de blocus, et donc de pénurie organisée.

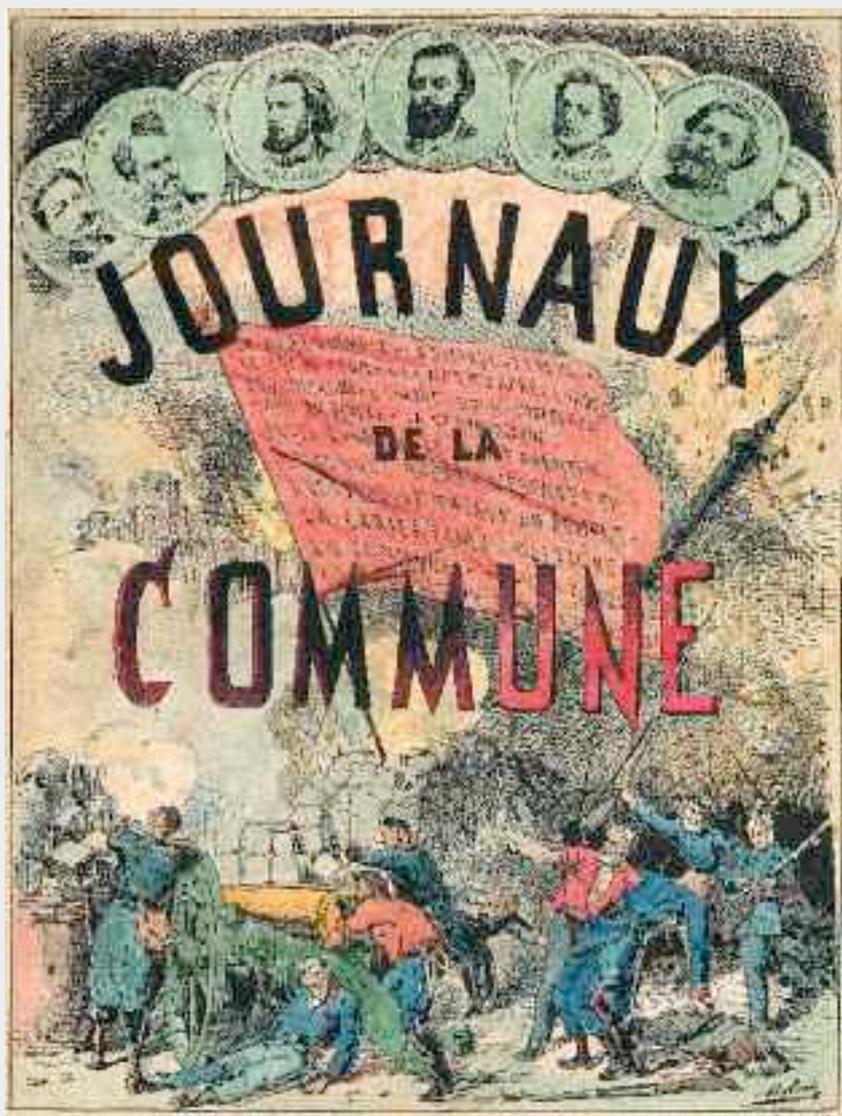
Certains sont déjà là. *Le Journal des Débats*, le *Moniteur universel*. Et le *Journal officiel*, quotidien depuis la proclamation de la République le 4 septembre 1870, et qui devient alors celui de la Commune.

Deux nouveaux venus s'imposent vite. *Le Cri du peuple*, de Jules Vallès apparaît comme le quotidien de référence. *Le Père Duchêne*, d'Eugène Vermeersch et Alphonse Humbert, plus polémique, très anticlérical. *La Commune*, de Jean-Baptiste Millière, insiste sur les réformes sociales à mener. *Le Réveil du peuple*, nouvelle formule dès le 18 avril du *Réveil* de Charles Delescluze, qui avait été interdit sous Napoléon III, puis par le Gouvernement de défense nationale, est mobilisateur pour la défense de Paris insurgé, et opposé aux prises d'otages. Il ne veut connaître que des coupables ou des non-coupables et des traitements judiciaires. Contrairement à *L'Affranchi*, de Paschal Grousset, *Journal des hommes libres*, qui défend la politique des otages en riposte de la « scélérateuse » versaillaise. *L'Action*, de Prosper Lissagaray (fondateur en mai d'un autre journal, *Le tribun du peuple* et futur historien de la Commune) milite pour la collectivisation de la production industrielle. *Le Vengeur*, de Félix Pyat est plus anarchisant. *Le Mot d'ordre*, d'Henri Rochefort, républicain modéré (qui finira mal, boulangiste et antidreyfusard), se brouille vite avec la Commune et quitte Paris. *La Sociale*, d'André Léo, pseudo masculin de Victoire-Léodile Béra, apporte un ton féministe au mouvement communaliste. D'autres parutions, d'existence brève, sont plutôt des pamphlets que des organes d'information. *L'Estafette*, *le Livre rouge*, *le Fils Duchêne*, *La Mère Duchêne*, *Cain et Abel*, *Rigoletto*, *Le Père Fouettard*, etc.

Dès la fin mars, l'encerclement versaillais et les combats autour de Paris mettent en lumière les contradictions entre les principes et la réalité militaire. Les journaux pré-existants, qui continuent donc à paraître, deviennent d'informateurs précieux pour les troupes versaillaises. Le 5 avril, *Le Journal*

*des débats* et *La liberté* sont suspendus ; le 12, c'est le tour du *Moniteur universel*. Le 18, la décision plus générale est prise d'une suspension de sept journaux favorables aux intérêts de l'armée ennemie.

Outre leurs créateurs, les journaux ouvrent leurs colonnes aux acteurs de la Commune. Faits, analyses, proclamations divergentes et souvent brouillonnes, polémiques entre collectivistes, anarchistes, associationnistes, radicaux et conciliateurs, montrent la profusion théorique de ces dix semaines, qui font écrire à Karl Marx, le 30 mai 1871, quelques jours après la fin de la Semaine sanglante : « la classe ouvrière française n'est que l'avant-garde du prolétariat moderne ». **GEORGES CHATAIN**



## La province communarde

**Selon de nombreux historiens, la province aurait été hostile à la Commune de Paris. En y regardant de plus près, on constate que les relations entre Paris et la province sont complexes. Certes, de nombreux notables et représentants du grand capital ont soutenu Thiers. Mais il existait aussi d'honnêtes citoyens défenseurs de la République démocratique et sociale.**

**C**hronologiquement, en plusieurs endroits, la province est en avance sur Paris. Dès le 8 août 1870, l'ouvrier internationaliste Jean-Baptiste Dumay, organisateur des grèves du printemps précédent, conduit une manifestation, drapeau rouge en tête dans les rue du Creusot en Saône-et-Loire. D'autres manifestations ont lieu à Marseille et Toulouse.

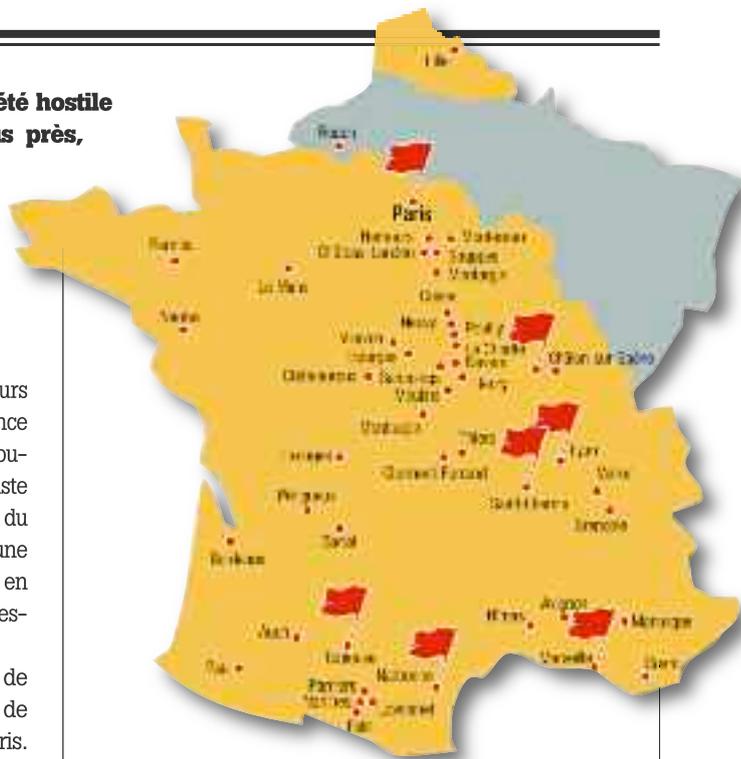
A Lyon, le 4 septembre, à l'annonce de la capitulation de Sedan, la foule des opposants à l'Empire envahit l'Hôtel de ville et proclame la République plusieurs heures avant Paris. Dans la foulée, elle constitue un Comité de Salut public composé de radicaux et d'internationalistes qui supprime les aides aux congrégations religieuses, abolit l'octroi, crée des ateliers nationaux pour remédier au chômage et activer les travaux de défense, restitue les objets déposés au Mont-de-Piété, crée un impôt sur les valeurs mobilières et immobilières, installe des écoles laïques. On retrouvera des décisions très proches, six mois plus tard, dans l'œuvre de la Commune de Paris. Au Comité de Salut public, succède une municipalité, élue le 15 septembre, dominée par des républicains modérés qui ne peuvent cependant pas remettre immédiatement en cause la politique communaliste et révolutionnaire. Le drapeau rouge continuera de flotter sur l'Hôtel de Ville.

Marseille, durant la même période, est agitée par des mouvements démocratiques. Dans cette ville, le 18 septembre 1870, a été créée la Ligue du Midi qui regroupe les républicains de treize départements du Sud-Est, lesquels veulent participer activement à la défense nationale et impulser une politique républicaine et sociale.

Une première tentative de proclamation d'une Commune de Marseille a lieu le 1<sup>er</sup> novembre 1870 à l'instigation des Internationalistes et des républicains radicaux. Elle échoue. Le 24 septembre, Dumay a été nommé maire du Creusot. Il impulse une vigoureuse politique de défense nationale en opposition à la famille Schneider propriétaire des mines et usines métallurgiques de la ville.

### LES COMMUNES DE PROVINCE DU PRINTEMPS 1871.

L'annonce de l'insurrection parisienne du 18 mars 1871 suscite un grand espoir parmi les républicains socialistes et radicaux, les internationalistes de province. Dans l'enthousiasme, des communes sont proclamées à Lyon, Marseille, Narbonne, Saint-Etienne, Toulouse et le Creusot entre le 22 et le 26 mars. Partout, les autorités versaillaises font



 Villes où les insurrections ont instauré pendant quelques temps un pouvoir communaliste

 Lieu de manifestations notables en soutien à la Commune parisienne

 Zone occupée par l'armée prussienne où le mouvement communaliste n'a pas pu se développer

intervenir la troupe qui ne fraternise pas, contrairement à ce qui s'était passé à Paris et aux espoirs des insurgés. L'utilisation de la force est particulièrement brutale à Marseille avec 150 morts et à Lyon où l'on en compte une trentaine.

Limitier en province l'affrontement entre partisans et adversaires de la Commune de Paris aux villes où des communes ont été proclamées serait réducteur. Des manifestations de soutien à la Commune de Paris ont eu lieu dans une trentaine de villes de province.

L'encerclement de Paris par les Allemands et les Versaillais n'était pas absolument étanche. Les trains continuaient de circuler et les Communards parisiens en ont profité pour acheminer vers la province les appels « au peuple français » et aux travailleurs « des campagnes » souvent jetés par les portières des wagons, comme le relèvent, par exemple les services préfectoraux de Seine et Marne, département pourtant occupé par les Allemands. En de nombreux endroits, on note, par l'intermédiaire de la presse, des affrontements verbaux entre des républicains sincères qui approuvent la Commune de Paris, le plus souvent sans la soutenir vraiment, et les monarchistes et réactionnaires qui applaudissent la brutale répression versaillaise. **YVES LENOIR**

## Les Amis de la Commune de Paris de 1871

### La plus ancienne association ouvrière encore existante

La Commune de Paris est écrasée lors de la Semaine sanglante (21-28 mai 1871). En France, dès novembre 1871, des secours aux communards sont mis en place. Sous l'impulsion de Jean Greppo, le comité central de secours aux familles des détenus politiques intervient. Le 3 mars 1879, l'Assemblée nationale vote la loi d'amnistie partielle. Le 11 juillet 1880, elle vote la loi d'amnistie totale aux condamnés de la Commune.

**A**près 1880, de retour de déportations ou d'exil, certains communards se retrouvent dans l'isolement et la misère. La solidarité s'organise. De nombreuses sociétés de secours mutuel apparaissent. La principale, la *Société protectrice des citoyens contre les abus*, est fondée en 1881. En 1889, apparaît le nom de *Société fraternelle des anciens combattants de la Commune*. Après la loi de 1901 sur les associations, elle se transforme, le 1<sup>er</sup> septembre 1905, en *Association fraternelle des anciens combattants de la Commune*.

Lors de l'assemblée du 25 janvier 1914, il est décidé *que pour permettre aux enfants des anciens combattants de la Commune et à tous les citoyens qui veulent suivre les excellents exemples de leurs aînés de 1871, l'association compléterait son titre comme suit : Association fraternelle des anciens combattants et des amis de la Commune*.

En 1929, Zéphirin Camélinat préside la Fraternelle qui devient, en 1930, *l'Association des vétérans et des amis de la Commune*. Le dernier combattant de la Commune meurt en 1942. En 1944, après la guerre, l'Association reprend ses activités sous le titre des *Amis de la Commune de Paris de 1871*.

**L'Association se donne pour objectif** de faire connaître la Commune, de montrer en quoi l'œuvre de la Commune demeure d'une extraordinaire actualité. Dans notre monde inégalitaire, inhumain, dominé par l'argent, où sévissent racisme, xénophobie et fanatisme, l'inspiration de la Commune demeure d'une prodigieuse fécondité. Elle se bat pour la réhabilitation des communards et des lieux de mémoire. À cette fin, l'Association, dans son organisation, s'est inspirée de celle de la Commune.

Une assemblée générale donne les grandes orientations, un conseil d'administration veille à l'application des décisions prises, un ensemble de six commissions ouvertes à tous les membres — culture, littérature, finances, communication, fêtes et initiatives, et patrimoine — travaillent à concrétiser les objectifs. Elles se dotent d'une commission de coordination. L'Association fait paraître régulièrement un bulletin. Elle comporte de nombreux comités en province et à l'étranger.

L'Association est actuellement présidée par Claudine Rey et Jean-Louis Robert, Claude Willard étant son président d'honneur.

Nous publions de nombreuses brochures. Nous organisons des visites du Paris communard, des conférences, des expositions et, chaque année, en mai, une montée au Mur des Fédérés, au cimetière du Père-Lachaise pour honorer les victimes de la Commune. Chaque 18 mars, nous choisissons un lieu de Paris pour fêter le premier jour de la Commune. Nous nous sommes battus avec succès pour que des lieux portent le nom de communards et nous continuons à empêcher que des emplacements historiques de la Commune disparaissent.

Rejoignez les Amis de la Commune de Paris de 1871, afin que perdure l'esprit de la Commune.

# 1871



46 RUE DES CINQ-DIAMANTS 75013 PARIS · TEL : 01 45 81 60 54 · FAX : 01 45 81 47 91  
amis@commune1871.org www.commune1871.org